

## Le conseil Municipal, dans sa séance ordinaire du 19 juillet 2018 :

1- a désigné Monsieur Aurélien REITER en qualité de secrétaire de séance. Il sera chargé de la rédaction des procès-verbaux et compte-rendu de la séance avec l'assistance des agents de la mairie.

2- adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2018,

3-Convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage – Etude comparative du mode de gestion du service public d'eau potable et assistance à la consultation en D.S.P. (Délégation de Service Public)

Décide :

1°) d'approuver la convention d'assistance sus-mentionnée présentée par MATEC.

2°) d'autoriser le Maire à signer la convention.

4- décide d'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération pour définir la compétence petite enfance de la manière suivante :

« Petite enfance :

- observation des besoins d'accueil sur le territoire communautaire,
- construction et gestion des équipements nouveaux à réaliser,
- financement de la construction et de la gestion de places d'accueil supplémentaires dans les structures existantes,
- transfert et extension au territoire communautaire du relais d'assistantes maternelles,
- transfert des structures communales d'accueil collectif,**
- soutien financier des structures associatives reconnues en tant qu'établissement d'accueil du jeune enfant. »**

5-décide d'approuver l'adhésion de la commune de XONVILLE (54) au SMIVU Fourrière du Jolibois.

6- Décide de vendre 6 praticables supplémentaires à l'association Familles Rurales de Fontoy, partenaire de la Ville de Fontoy dans le cadre de l'organisation de manifestations et de gestion du matériel associatif, pour un montant de 50 € l'unité, représentant une somme totale de 300 €.

7- Décide de verser un bon d'achat d'une valeur de 110 euros à chaque bénévole du centre aéré communal – Vacances d'été 2018, à savoir :

- Madame MENTZER Juliette (juillet 2018)
- Madame Jacqueline BRIARD (juillet 2018)
- Monsieur Nicolas TRITZ (août 2018)

Décide d'individualiser une somme de 110 € en bon d'achat qui sera versée aux bénévoles des prochains centres aérés sur présentation de la liste validée par le Directeur du centre.

8- décide de porter la durée hebdomadaire de travail du poste d'Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles fixée initialement à 28h45/semaine, à 28h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Décide de créer un poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 27h30/semaine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Décide de supprimer un poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 35h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

9- Décide d'attribuer une subvention de 540 € à l'Orchestre d'Harmonie, représentant 1/3 des frais de déplacement, pour l'organisation d'un déplacement à Gérardmer afin de participer à un concert le week-end du 22 et 23 septembre 2018.

### Compte-rendu des décisions du Maire

Le conseil municipal est informé des décisions suivantes, adoptées antérieurement au 19 juillet 2018 :

1- La commune n'a pas exercé son droit de préemption concernant :

- la vente du bien immobilier situé 27 rue du Château d'Eau cadastré S8 n°336
- la vente du bien immobilier situé 3 bis rue du Sentier cadastré S1 n°51 et 291
- la vente du bien immobilier situé 32 rue Pablo Picasso cadastré S7 n°408

2- dans le cadre des travaux suivants :

- un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur la construction du périscolaire et du nouvel Hôtel de ville d'un montant de 7.011,98 € HT.
- un marché portant sur les travaux de réseau d'éclairage public confié à la société CITEOS pour un montant de 20.739,05 € HT.

3- signature d'un bail avec Mme Pauline LIBER concernant la location des bureaux situés 3 Place Renoir (Résidence Grao Vasco) pour un loyer mensuel TTC de 1.100€